

Selon Amnesty International Des soldats français auraient entraîné des « escadrons de la mort »

Afsané Bassir Pour

Le Monde, 24 juin 1994

Lançant un défi au gouvernement français, Amnesty International a demandé à Paris d'enquêter sur les activités de militaires français qui auraient entraîné certains des auteurs des massacres au Rwanda.

L'organisation de défense des droits de l'homme demande aussi de rendre publique toute information à ce sujet. Selon Amnesty, qui met en cause le détachement d'assistance militaire d'instruction (DAMI), la France était engagée aux côtés de la milice qui a été à l'origine des massacres. Andrew Clapham, d'Amnesty International, estime qu' « *il est de notoriété*

publique que depuis 1991 des soldats français entraînaient des membres des forces rwandaises, mais c'est seulement maintenant qu'ils sont accusés d'avoir entraîné des membres des escadrons de la mort ». Amnesty a répertorié plus de deux mille trois cents cas d'exécutions commises par des membres des forces de sécurité et des miliciens rwandais.

Par ailleurs, la Fédération internationale des droits de l'homme a lancé un appel pour que la France demande au Conseil de sécurité la création d'un tribunal international ad hoc pour juger les criminels de guerre au Rwanda.